



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/51 : Lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maître

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre l'intégration au domaine privé de la commune de parcelles représentant un intérêt général via la procédure d'acquisition de biens sans maître.

Au regard des relevés de propriété, Monsieur le Maire propose de lancer l'enquête administrative pour intégrer l'ensemble des parcelles des comptes de propriétaires suivants :

- J00013 JOUFFREY AUGUSTE
- J00014 JOUFFREY CAMILLE
- B00004 BECHIER PIERRE ELIE
- B00054 BERARD ROSALE GONON ROSALIE
- C00006 COING FREDERIC ADOLPHE
- J00009 JOUFFRAY ANTOINE
- J00022 JOUFFREY ROSE
- V00003 VIDAL ALFRED
- G00013 GONNON PAUL
- G00031 GONNON PAUL
- R00002 RAISSIGUIER ANDRE
- B00022 BERARD PAUL
- B00023 BERARD PAUL
- B00027 BERARD PIERRE ANTOINE
- J00038 JOUFFREY MARIUS ALPHONSE ALCIDE
- M00001 MARAIS FRANCOIS
- M00016 MICHEL PIERRE FELICIEN

Soit au total 170 parcelles et 159 193 m².

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour lancer la procédure d'acquisition de biens sans maître pour l'ensemble des parcelles des comptes de propriétaires ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'acquisition de biens sans maître pour les parcelles appartenant aux comptes de propriétaire désignés ci-dessus.

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **22 SEP. 2025**
Date de publication :